

Permis Moto A1 - A2 - A

- 4 photos d'identité de la même série aux normes officielles
- 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport
- 1 photocopie de l'attestation de recensement ou 1 photocopie du certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC)
- 1 photocopie du permis AM (si permis AM obtenu)
- 1 enveloppe « Lettre SUIVIE Documents 50g » (vendues à la Poste)
- 8 timbres



Pour les CANDIDATS MINEURS

- 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité du parent qui inscrit l'élève
- 1 photocopie du livret de famille pour la filiation si nécessaire

Pour les CANDIDATS ETRANGER

HORS Communauté Economique Européenne :

- 1 photocopie recto/verso de la carte de séjour ou récépissé uniquement en cours de validité avec adresse conforme au cerfa 02
- 1 photocopie du contrat de travail ou d'habitation

Communauté Economique Européenne :

- 1 photocopie recto/verso de la carte d'identité ou du passeport étranger
- 1 photocopie de la déclaration d'impôts (avec du blanc sur les montants) ou contrat de travail ou d'un bail de location (document avec dates + 6 mois)

Pour les CANDIDATS ETRANGERS MINEURS

- 1 photocopie du certificat de scolarité
- 1 photocopie du passeport ou carte d'identité étrangère du candidat **ET** du parent
- 1 photocopie des impôts sur le revenu des parents laissant apparaître le candidat, soit dans les parts, soit l'année de naissance

Pour un CHANGEMENT D'AUTO-ECOLE

- Si le candidat a déjà été inscrit dans une autre auto-école, il doit présenter à l'inscription son **Cerfa 02**.